



LA BOURBOULE

Commune de La Bourboule

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

INFORMER POUR MIEUX PREVENIR

La loi relative à la modernisation de la sécurité civile prévoit que la mairie doit fournir aux habitants de sa commune une information préventive sur les risques majeurs qui peuvent les concerner.

A La Bourboule, le territoire communal est concerné par les risques naturels ou technologiques suivants : inondations torrentielles, risque de remontée de nappes, mouvements de terrain, séismes, feux de forêts, événement climatique (tempête, canicules...), radon, transport de marchandises dangereuses, installations industrielles classées, pollution des sols et risque minier.



Le mot du Maire

Chères Bourboulennes, chers Bourbouliens,

Face aux événements naturels ou technologiques qui se multiplient dans notre pays, chaque commune se doit de faire connaître à sa population les risques spécifiques présents sur son territoire afin que chacun en prenne la mesure.

Encadré par la politique de prévention et d'information de l'Etat, le présent Document d'Information Communal sur les Risques a pour but de vous faire connaître les risques recensés sur notre commune tels les inondations, mouvements de terrain ou risques technologiques et de vous donner des conseils et consignes afin de faire face à ces risques.

La Commune s'organise également afin de prendre en charge les crises majeures qui pourraient arriver et d'y apporter une réponse adaptée grâce à son Plan Communal de Sauvegarde, au service de votre sécurité.

Le Maire,
François CONSTANTIN

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en 2 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone, éruption volcanique ...

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage dont notamment les risques de transport de marchandises dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce dossier.

L'information préventive des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.





Table des matières

RISQUE INONDATION TORRENTIELLE : existant	4
RISQUE DE REMONTEES DE NAPPE : existant.....	6
RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN.....	7
RISQUE SEISME : faible	11
RISQUE FEU DE FORÊT : existant	12
RISQUE EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS	14
RISQUE DE RADON : important	15
RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES	16
RISQUE INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSEES (ICPE) : concerné.....	17
RISQUE DE POLLUTION DES SOLS : concerné.....	18
RISQUE MINIER	19
CONSIGNES GENERALES	20

Les bons réflexes dans toutes les situations

Ce qu'il ne faut pas faire		Ce qu'il faut faire	
	-Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)		-Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner
	-Ne pas aller chercher les enfants à l'école; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.		-Écouter la radio France Inter : 100.4 France-Info : 105.5 Radio locale Ici Pays d'Auvergne : 94.7
	-Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)		Avant, prévoir : -une radio portable équipée de piles -une lampe de poche (piles adaptées) -une réserve d'eau potable -un sac contenant les affaires de 1ère nécessité

Affaires de 1ère nécessité



- médicaments urgents
- vêtements de rechange et chauds
- papiers d'identité et importants
- couverture
- eau potable
- lampe de poche avec rechange de piles adaptées

Se conformer aux consignes reçues par les services de secours ou les autorités

	RISQUE INONDATION TORRENTIELLE : existant	Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.
---	--	---

SITUATION DU RISQUE

La commune de La Bourboule est concernée par le débordement de la Dordogne et de ses affluents (notamment le Vendeix).

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Réalisation avec les services de l'Etat d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Dordogne approuvé le 22/12/2008 dont vous trouverez un extrait de zonage sur la page suivante.

Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques-energie/Risques-naturels-et-technologiques/Les-plans-de-prevention-des-risques-dans-le-Puy-de-Dome/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-inondation-du-bassin-de-la-Dordogne>

- Lorsque plusieurs communes sont concernées et si la situation le justifie, le dispositif [ORSEC](#) peut être déclenché par le Préfet.

CONSIGNES DE SECURITE : Que faire en cas d'inondation ?

L'information sur l'évolution des risques est donnée par le Préfet en fonction des prévisions à 2 jours du service d'annonce des crues. Le Maire, la gendarmerie ou les pompiers sont informés.

Deux niveaux d'alerte de la population sont prévus :

- l'alerte donnée par la Préfecture.
- l'alerte donnée par la commune et diffusée par l'équipe municipale.

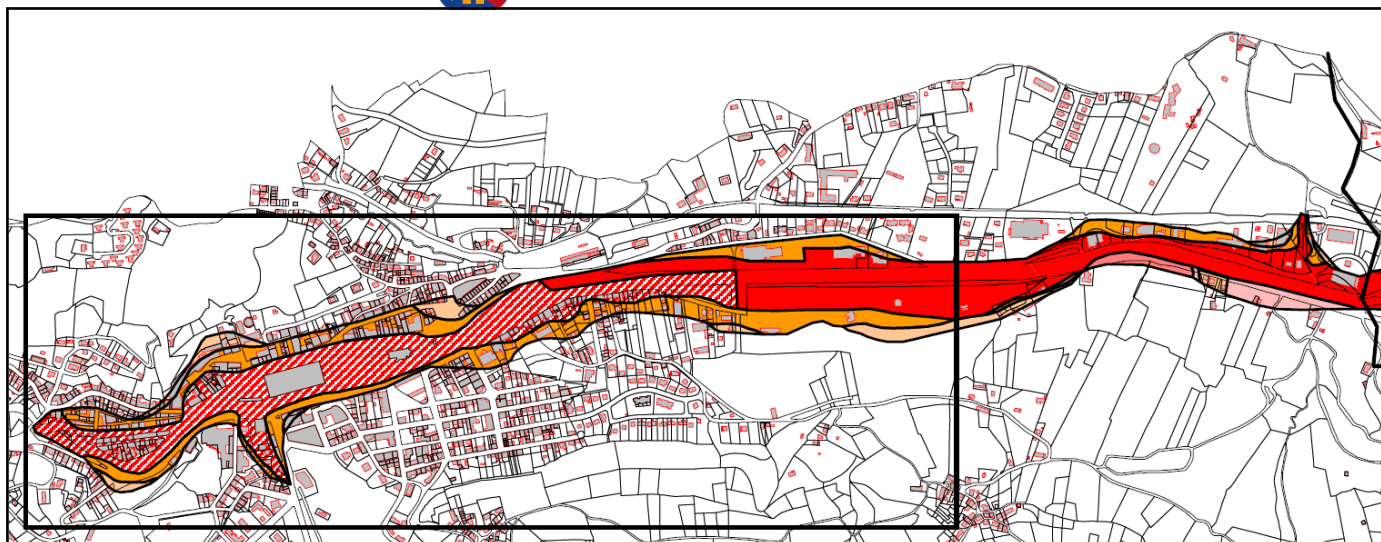
LES REFLEXES QUI SAUVENT :

					
Fermez les portes et les aérations	Coupez l'électricité et le gaz	Montez dans les étages	Ecoutez la radio pour connaître les consignes	Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

AVANT	PENDANT	APRES
INFORMEZ-VOUS : - Sur votre contrat d'assurance (prise en compte des frais d'assèchement, nettoyage) - Faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité de sa maison - Se renseigner auprès de sa mairie sur le type d'inondation susceptible de survenir sur le territoire et sur les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)	INFORMEZ-VOUS : - De la montée des eaux auprès du service de Prévision des Crues, de la Mairie, des médias (écoutez la radio) - Consulter le bulletin ou s'abonner à vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr - S'informer sur les sites Météo-France	AGISSEZ : - Aérez votre habitation, désinfecter à l'eau de javel - Aider les personnes qui ont besoin - Dès que l'habitation est sèche, rétablissez le courant électrique et le chauffage modérément afin d'éviter les dilatations - S'assurer que l'eau soit potable - Ne vous engagez pas sur une aire inondée



PREVOYEZ : ▪ Les meubles, objets, matières, produits à mettre au sec ▪ La coupure de l'électricité et du gaz, identifiez la localisation du disjoncteur électrique et de tous robinets d'arrêt qui devront être fermés en cas d'urgence (circuits d'eau, gaz, fuel ...) ▪ Prévoir les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles ▪ Préparer son kit d'urgence 72 heures avec les objets et articles essentiels ▪ L'obturation des entrées d'eau possibles (portes, soupiraux, évents) ▪ L'amarrage des cuves et de tous « flottants », les véhicules à garer ▪ Faites des réserves d'eau et d'alimentation ▪ Réalisez une liste d'affaires personnelles utiles en cas d'évacuation : papiers d'identité, livret médical, cartes bancaires, chèquiers, médicaments ... ▪ Aménager une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation, ou identifier un lieu à proximité pour se réfugier	DES L'ALERTE : ▪ Coupez, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage ; ▪ Reporter tous ses déplacements, que ce soit à pied ou en voiture ; ▪ Se réfugier dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures ; ▪ S'éloigner des cours d'eau, berges et ponts ; ▪ Ne pas aller chercher ses enfants à la crèche ou à l'école : ils y sont en sécurité ; ▪ N'évacuez que si vous êtes forcés ou si vous recevez l'ordre des autorités ▪ Ne pas descendre dans les sous-sols ou les parkings souterrains PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'INONDATION : ▪ Ne pas prendre sa voiture, car 30cm d'eau suffisent à emporter une voiture ; ▪ Eviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours ; ▪ Rester à l'abri et n'évacuer son domicile que sur ordre des autorités ; ▪ Rester à l'écoute des consignes des autorités.	▪ Dresser un inventaire complet des dommages causés avec prise de photos pour le communiquer à la compagnie d'assurance ▪ Prenez contact avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe naturelle
--	---	--



Extrait du plan de zonage réglementaire du Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du bassin de la Dordogne (Décembre 2008). Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le [site de la Préfecture](#)

 inondation rapide	RISQUE DE REMONTEES DE NAPPE : existant	Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
--	--	---

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN : existant	Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
---	--	---

SITUATION DU RISQUE

La commune de La Bourboule est concernée par plusieurs types de mouvements de terrain :

- **les glissements de terrain**, correspondant à des déplacements de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture, plus ou moins lents (quelques millimètres par an à quelques mètres par jour). De tels mouvements ont déjà été répertoriés notamment rue de Pologne, à Charlannes, Fenestre, à Quaire et au Pregnoux (voir carte en page 6).
- **la chute de blocs** liés aux falaises notamment rue de Pologne et à Quaire.
- plusieurs zones d'aléas moyens ou faibles de **retrait-gonflements d'argiles** (voir carte en page 9).

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Entretien des voiries et des systèmes de collecte des eaux de surface.
- Sur la commune, une cavité souterraine est répertoriée route de Vendeix (grotte de la femme).
- Avant tout projet de construction ou de rénovation lourde, consultez la carte des argiles sur <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/onrn/accéder-aux-indicateurs-enjeux>

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés et ne favorisent pas une alerte efficace. La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

LES CONSEILS DE COMPORTEMENT : dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés.



Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

- glissement de terrain : être vigilant sur les signes précurseurs (fissures sur les murs, poteaux ou clôtures penchés, terrains ondulés...)
- Fuir latéralement
- S'éloigner du point d'effondrement ; ne pas revenir sur ses pas
- S'abriter dans un bâtiment non endommagé

LES REFLEXES QUI SAUVENT :

							
Fuir latéralement la zone instable	Coupez l'électricité et le gaz	Evacuez les bâtiments	Ecoutez la radio pour connaître les consignes	S'éloigner de la zone dangereuse			



LA BOURBOULE

AVANT	PENDANT	APRES
INFORMEZ-VOUS DES RISQUES ENCOURUS Mettez en œuvre les mesures de prévention et les préconisations.	ÉVACUEZ AU PLUS VITE LATÉRALEMENT LES LIEUX Evacuez les bâtiments Ne revenez pas sur vos pas. Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.	AGISSEZ : ▪ Aérez votre habitation, désinfectez à l'eau de javel. ▪ Dès que l'habitation est sèche, rétablissez le courant électrique et le chauffage modérément afin d'éviter les dilatations. ▪ Ne vous engagez pas sur une aire inondée. ▪ Pensez à faire l'inventaire de vos dégâts avec prise de photos pour l'assurance. ▪ Prenez contact avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe naturelle.

La liste ci-dessous vous montre les cavités et les indices de mouvements de terrain répertoriés à proximité de votre adresse. Cliquer sur le lien de la colonne Identifiant pour accéder à la fiche détaillée.

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 250m

Identifiant	Type	Lieu
10300243	Chute de blocs / Eboulement	Fenestre
10300244	Chute de blocs / Eboulement	
10300245	Glissement	Sud du Bourg
10300246	Glissement	CD 88 en direction de Vendeix
10300247	Glissement	CD 129 - Charlannes



 Cave
  Carrière
  Naturelle
  Indéterminée
  Galerie

 Ouvrage Civil
  Ouvrage militaire
  Puits
  Souterrain

 Glissement
  Eboulement
  Coulee
  Effondrement
  Erosion des berges

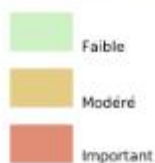


LA BOURBOULE

Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France



Légende :



Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

	RISQUE SEISME : faible	Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations
---	--	--

SITUATION DU RISQUE

La totalité de la commune de La Bourboule est en zone de sismicité 2 (sismicité faible).

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- L'enregistrement de la sismicité en Auvergne est continu depuis 1913. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez [ce document](#). Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme.
- Avant tout projet de construction ou de rénovation lourde, assurez-vous du respect des normes parasismiques.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de tremblement de terre

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

LES REFLEXES QUI SAUVENT :

Rappel des consignes de sécurité

									
Abritez-vous sous un meuble solide	Coupez l'électricité et le gaz	Eloignez-vous des bâtiments	Ecoutez la radio pour connaître les consignes	Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux				

AVANT	PENDANT la première secousse	APRES La première secousse
Repérez les points de coupures du gaz, de l'eau et de l'électricité. Fixez les appareils et les meubles lourds. Préparez un plan de regroupement familial (repérer des abris). Privilégiez les constructions parasismiques. Informez-vous des risques et des consignes de sauvegarde et des zones de regroupement définies par la municipalité.	RESTEZ OU VOUS ETES A l'intérieur, mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres. A l'extérieur, ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, ...). En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Protégez-vous la tête avec les bras. Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... N'allumez pas de flamme.	EVACUEZ LE PLUS VITE POSSIBLE Méfiez-vous des répliques éventuelles : il peut y avoir d'autres secousses. Vérifiez l'eau, l'électricité, le gaz. Coupez les compteurs. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes. Evacuer les bâtiments, s'en éloigner et se regrouper. Prévenez les autorités. Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer. Si vous êtes bloqué sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...). N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Leurs enseignants s'occupent d'eux, ils seront pris en charge de façon prioritaire.

	RISQUE FEU DE FORÊT : existant	Un feu de forêt concerne une surface minimale d'un hectare
---	---	---

SITUATION DU RISQUE

La commune de La Bourboule est classée en zone de risque car environ 75% de son territoire est couvert par des forêts.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions : une source de chaleur (flamme, étincelle...), un apport d'oxygène (le vent accroît rapidement le phénomène), le combustible. De fait, au-delà des conditions naturelles imposées par la géographie ou le climat, l'action de l'homme joue un rôle déterminant dans le développement que peut prendre l'événement.

Le feu peut se manifester sous différentes formes :

- feux de sol, combustion de la matière organique contenu dans l'humus
- feux de surface, combustion des arbustes et des strates basses de la végétation
- feux de cimes, combustion de la partie supérieure des arbres; leur vitesse de propagation est très élevée.

La période de l'année la plus propice aux feux en forêt est l'été de part la sécheresse et la faible teneur en eau des sols.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Mise en place de points d'eau et de bornes incendie.
- Repérage et entretien des chemins d'évacuation.
- Réglementation de l'écobuage et des feux de plein air (arrêté préfectoral du 8 juillet 2011). Pour plus d'informations à ce sujet, renseignez-vous en Mairie.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de feu de forêt

L'alerte est diffusée par la Mairie.

En cas d'incendie, sans rupture de levée, votre quotidien pourra être perturbé par un dysfonctionnement des réseaux d'eau, gaz, téléphone et électricité, des voies, routes coupées et services de proximité perturbés...

LES REFLEXES QUI SAUVENT :

							
Fermer les portes et les aérations	Coupez l'électricité et le gaz	Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche	Ecoutez la radio pour connaître les consignes	Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux		



<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u>	<u>APRES</u>
• Respectez les mesures de préventions définies par les autorités de police (interdictions de feux, écobuages) • Repérez les chemins d'évacuation, les abris • Débroussailliez régulièrement les abords des résidences • Vérifiez l'état des fermetures et des toitures • Prévoyez des moyens de lutte contre l'incendie : points d'eau, matériel d'arrosage • Aménagez des zones coupe-feu dans des parcelles importantes	• Dès constatation du départ d'un feu, appelez les pompiers au 18 ou 112, le plus vite et le plus précisément possible • Attaquer le feu si possible sans s'exposer au danger (consiste à abattre les flammes pour stopper la propagation du feu, puis à l'éteindre). • Recherchez un abri et signaler votre présence. • Fuyez si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voies existantes, dos au vent. • Respirez au travers d'un linge humide. • Ne sortez pas de votre voiture et isolez-vous le plus possible de toute végétation • Dans un bâtiment, arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats, fermez portes et fenêtres • Coupez les réseaux (gaz, électricité). • Occultez les aérations avec des linge humide • Ouvrez l'accès à votre parcelle pour faciliter l'accès des pompiers • En cas d'évacuation, suivez les ordres des forces de police en emportant le strict nécessaire.	• Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez toute anomalie : reprise de feu, structure de bâtiment

	RISQUE EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS	Il existe trois risques principaux : les tempêtes, les intempéries hivernales, la canicule
---	--	---

SITUATION DU RISQUE

- Une **tempête** est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents de vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et accompagnés généralement de fortes pluies. La commune de La Bourboule a connu des vents de 150 km/h lors de la tempête du 26 décembre 1999.
- Une **intempérie hivernale exceptionnelle** se caractérise par des chutes de neige supérieures aux valeurs habituelles dans notre région (plus de 10 cm), et/ou par un froid intense, et/ou un verglas généralisé.
- La **canicule** est caractérisée par une température maximale supérieure à 34°C pendant la journée et une température minimale supérieure à 19°C pendant la nuit, sur une durée moyenne de 3 jours.

PREVISION

- Pour ce qui concerne les **tempêtes**, Météo-France diffuse en permanence aux autorités et au public, des cartes de vigilance ([consultables 24h/24](#)) qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte « orange ou rouge ».
- Pour ce qui concerne les **intempéries hivernales**, le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (D.O.V.H.), sous la responsabilité du Conseil Départemental prévoit les modalités d'action à mettre en œuvre pour dégager les routes départementales. Avant tout déplacement, consultez le site Bison Futé : <https://www.bison-fute.gouv.fr/information-conduite-hivernale.html>
- Pour ce qui concerne la **canicule**, si les conditions sont réunies, un plan national avec l'activation d'un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables est déclenché.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'évènement climatique exceptionnel

Risque Tempête	Risque Evènement climatique exceptionnel	Risque Canicule
• Mettez à l'abri les animaux et tous matériels pouvant être emportés par le vent et présentant un risque pour autrui • Gagnez votre habitation ou un abri et évitez toutes sorties • Si vous êtes au volant, modérer votre vitesse • Si vous êtes dehors, évitez de marcher sur les trottoirs en raison de chutes possibles de tuiles, d'antennes, etc. • Ne touchez pas aux fils électriques tombés sur la chaussée	• Évitez les sorties non indispensables que ce soit à pied, en deux roues ou en voiture • Si tel est le cas, informez-vous des conditions de circulation et soyez prudents si vous prenez le volant et prévoyez des vêtements chauds et des provisions en cas de déplacement indispensable • Prévoyez des équipements spéciaux avant de vous engager sur un itinéraire enneigé • Si vous êtes bloqués dans votre voiture, éteignez votre moteur pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone maintenez (ou mieux faites vérifier) la ventilation de votre habitation pour éviter tout risque d'asphyxie • Dégagez la neige devant votre habitation et utilisez du sel pour réduire les risques de chutes • Il est bon de rappeler que pénalement, tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour éviter la formation de glace. • La Mairie et le Conseil Départemental sont responsables de la partie roulante des chaussées	• N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider, prenez et donnez des nouvelles • Evitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes • Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais • Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour • Buvez de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif • En cas de malaise ou d'un coup de chaleur, appeler immédiatement le 15



LA BOURBOULE

	RISQUE DE RADON : important	Le Radon est un gaz naturel, incolore et inodore issu de la désintégration de deux métaux radioactifs présents dans le sol : uranium et radium.
---	--	--

SITUATION DU RISQUE

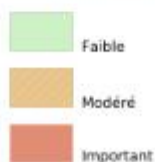
Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

Sur la commune, il est présent de manière importante (voir schéma ci-dessous), le potentiel est de 3/3.

Carte du potentiel radon par commune



Légende :



CONSIGNES DE SECURITE

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile. Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment.

	RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES	Le risque de transport de marchandises dangereuses (risque TMD), est lié aux accidents se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.
---	---	---

SITUATION DU RISQUE

Des transports de marchandises dangereuses peuvent avoir lieu occasionnellement sur notre commune (voie routière notamment).

Une canalisation de gaz propane est située sur le territoire communal.

Des actions préventives sont prises par l'Etat et les institutions européennes dans ce domaine pour réduire le risque (réglementation et formation).

En 2004, à La Bourboule, une fuite de propane provoque une explosion suivie d'un feu dans les sous-sols d'un immeuble de 3 étages comportant un bar au rez-de-chaussée. Un peu plus tard, une 2^{ème} explosion se produit à 200 mètres de là, dans les sous-sols d'un salon de coiffure (effet domino). Les incendies sont rapidement maîtrisés, mais les valeurs des mesures d'explosivité s'avèrent élevées dans les caves et les égouts. Des moyens de ventilation supplémentaires sont dépêchés sur place. 300 riverains sont évacués et l'alimentation en gaz de ville est coupée. L'accident serait dû à une fuite sur le réseau de propane. Le gaz se serait répandu dans les caves et le réseau d'égouts.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'évènement

AVANT	PENDANT	APRES
Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées. Avant toute intervention de fouilles, de terrassement en domaine public ou privé, faites une demande de renseignements auprès de la collectivité sur laquelle le terrain est implanté et procédez à une déclaration d'intention de commencement des travaux auprès du concessionnaire pour les canalisations.	Si vous êtes témoin d'un accident TMD : - Protégez : pour éviter un " suraccident ", balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faites s'éloigner les personnes à proximité. Ne fumez pas. - Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112). Dans le message d'alerte, précisez si possible : - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.). - Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.). - La présence ou non de victimes. - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. - Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger. En cas de fuite de produit : - Ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer). - Quittez la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique. - Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le risque industriel). Dans tous les cas : conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.	Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio



LA BOURBOULE

	RISQUE INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSEES (ICPE) : concerné	Ce sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
---	--	--

SITUATION DU RISQUE

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité

La Commune de La Bourboule est classée à risque pour les aléas de l'échauffement des terrains de dépôts.



Légende :





	RISQUE DE POLLUTION DES SOLS : concerné	Les sites et sols pollués ne font pas l'objet d'un cadre juridique spécifique mais s'appuient principalement sur la législation des installations classées et notamment sur le Livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances du code de l'environnement.
---	--	---

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages fortuits ou accidentels de produits chimiques.

En matière de sites et sols pollués, les démarches de gestion mises en place s'appuient sur les principes suivants : prévenir les pollutions futures, mettre en sécurité les sites nouvellement découverts, connaître, surveiller et maîtriser les impacts, traiter et réhabiliter en fonction de l'usage puis pérenniser cet usage, garder la mémoire, impliquer l'ensemble des acteurs.

Pour en savoir plus :

- site du [ministère en charge de l'Environnement](#)
- site [InfoTerre - Sites et sols pollués](#)





LA BOURBOULE

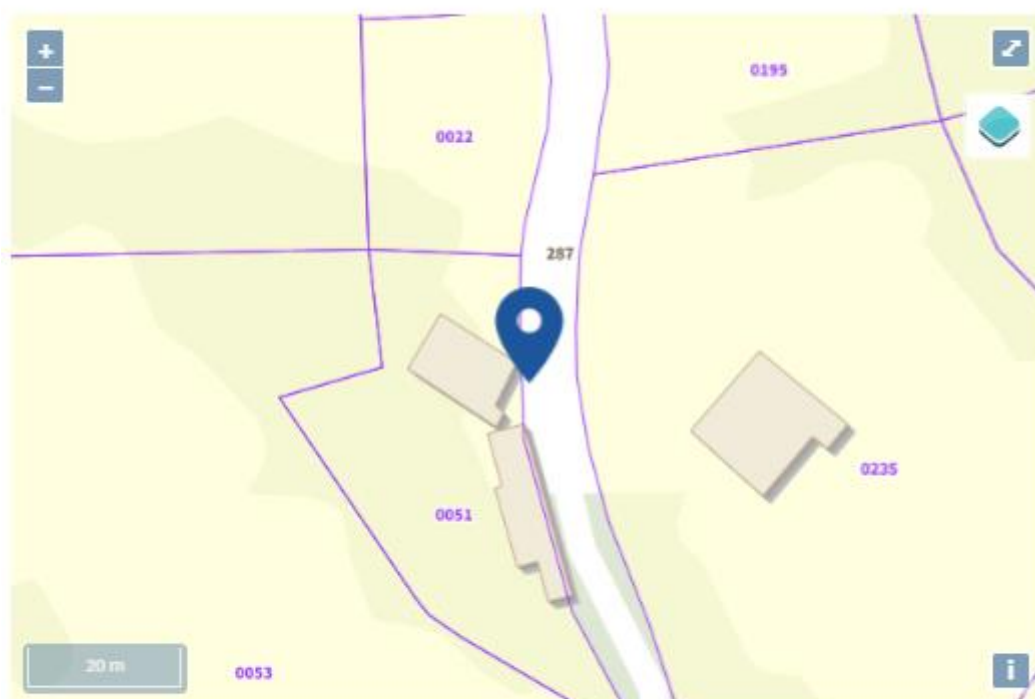
	RISQUE MINIER	Mouvements de terrains liés à l'évolution des cavités (mines) exploitées par le passé
---	----------------------	--

A l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité, peuvent se produire trois types de mouvements résiduels de terrain. Des effondrements localisés ou généralisés et des affaissements. Les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau.

Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).

La Commune de La Bourboule est classée à risque pour les aléas de l'échauffement des terrains de dépôts.

Périmètre des servitudes d'utilité publique d'un PPR



Légende :



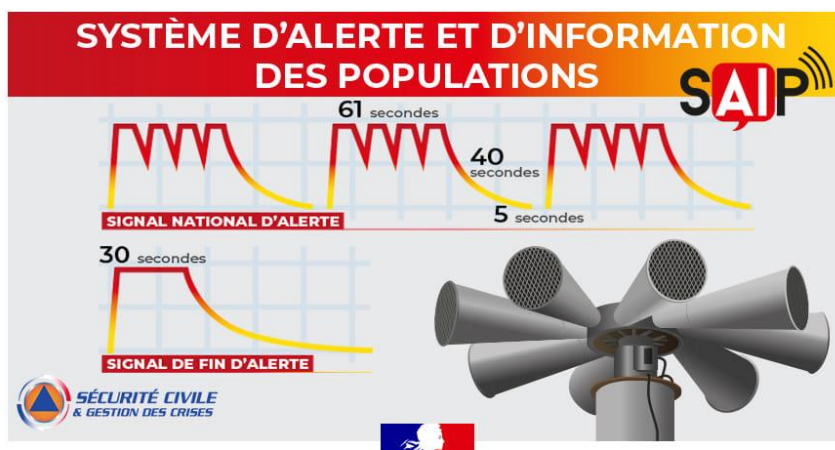
Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



CONSIGNES GENERALES



En fonction des événements et sur recommandations de la Préfecture, la mairie peut être amenée à communiquer des informations et consignes spécifiques par des messages diffusés par téléphone, par prospectus, ou porte à porte.... **SOYEZ ATTENTIFS**



PREPAREZ VOTRE FAMILLE :



- Apprenez avec votre famille les consignes de sécurité et les moments où elles s'appliquent.
- Expliquez à vos enfants les différents risques, comment les reconnaître et quelles consignes ils doivent appliquer.
- Etablissez une liste des numéros d'urgences, apprenez à vos enfants comment contacter les secours.
- Faites des exercices d'évacuation ou de confinement pour apprendre à vos proches les bons gestes en cas de crise.
- Apprenez les gestes qui sauvent.

PREPAREZ VOS KITS D'URGENCE :

Lampes de poches, radio à piles, piles de rechange pour radio et lampe, liste des numéros utiles, trousse premier secours avec médicaments nécessaires à la famille, bougies et briquets ou allumettes à mettre dans une boîte métallique étanche, change complet de vêtements et de chaussures, une couverture de survie et un sac de couchage par personne, produits d'hygiène essentiels, papiers importants dans une boîte étanche avec les photos de votre domicile, un double de vos paires de lunettes, vos besoins alimentaires pour 72h, eau potable embouteillée, au moins 3 litres par personne et par jour, aliments non périssables en conserve avec ouvre-boîte, pain grillé et biscottes, Sel, café soluble, thé, chocolat, réchaud, combustible, ustensiles, assiettes et verres jetables

Toutes ces étapes ont une logique préventive afin que vous puissiez vous mettre en sécurité sans panique et attendre les secours calmement lors d'une crise. Quelle que soit votre situation géographique, il est important de ne pas oublier que vous êtes susceptible de subir les effets d'une crise. Les consignes de sécurité s'appliquent partout. Il est important de les connaître et de les respecter, pour la sécurité de votre entourage si ce n'est pour votre propre sécurité.



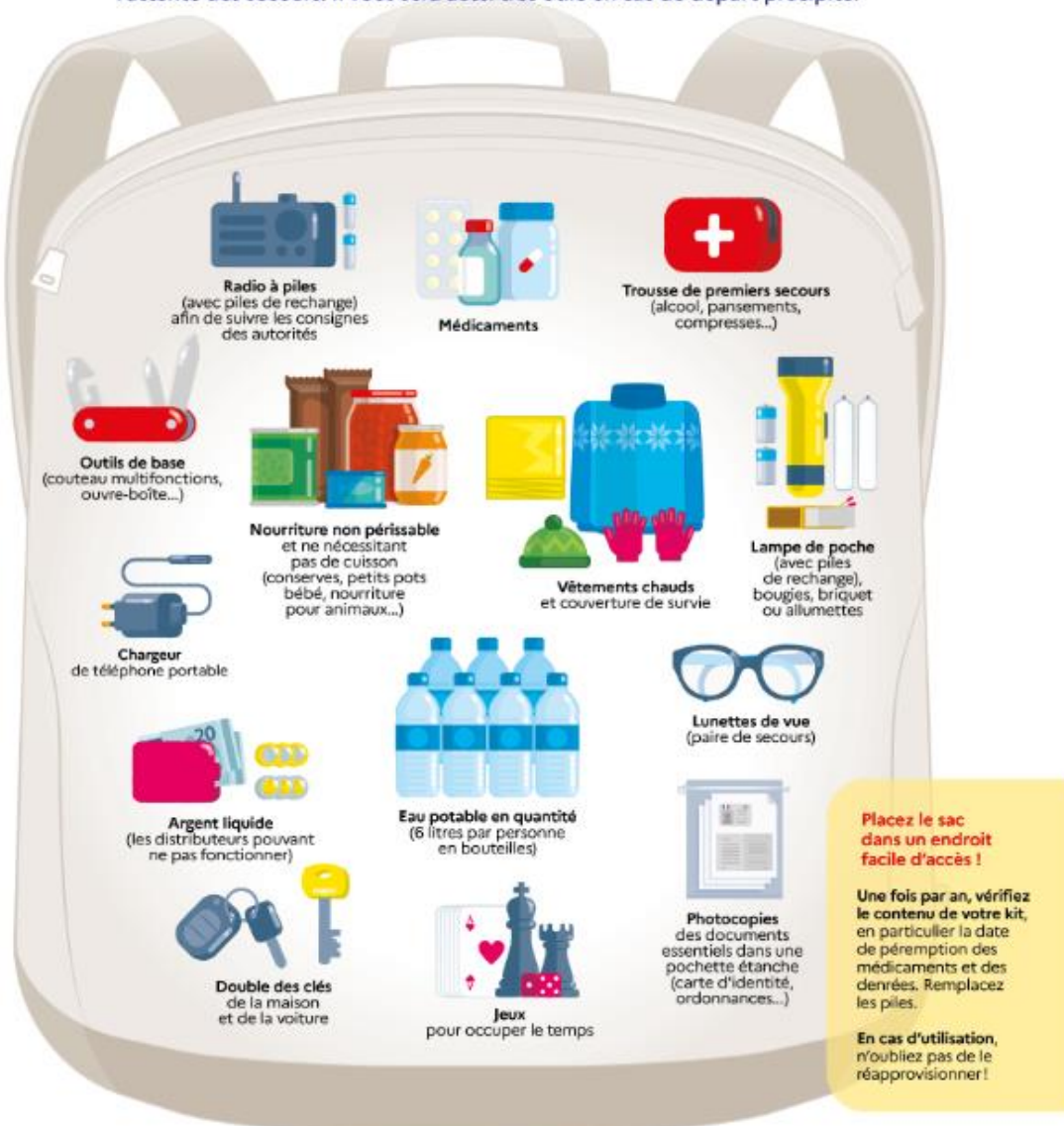
LA BOURBOULE



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Pour info :

Lors d'une catastrophe, le temps de réaction doit être assez court pour espérer une mise à l'abri ou une évacuation réussie. Cependant, sans une réelle préparation, vous êtes plus vulnérable. L'organisation et la préparation restent des facteurs importants pour y remédier.



COMMENT REAGIR ?

Mettez-vous aussitôt à l'abri dans votre habitation ou à défaut dans un local fermé.

Ecoutez la radio (à piles) et **appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.**

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au lycée : ils seront pris en charge par l'établissement ou ils se trouvent.

Si vous devez évacuer votre domicile, **ne paniquez pas** : quittez-le avec un sac contenant l'essentiel, à savoir : vos papiers d'identité, livrets médicaux, de l'argent, des vêtements chauds et vos médicaments indispensables.

Evitez de téléphoner (sauf urgence absolue). Vous risquez de saturer le réseau.

LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

	Accident industriel	- Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité - Fermez les fenêtres, portes, aérations - Arrêtez la ventilation - Évitez toute flamme ou toute étincelle
	Accident nucléaire	- Anticipez en retirant vos comprimés d'iode (gratuits) en pharmacie - Abritez-vous dans un bâtiment clos - Fermez les fenêtres, portes et aérations - Arrêtez la ventilation
	Accident transport de matières dangereuses	- Évitez le périmètre - Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger - Fermez les fenêtres, portes, aérations - Arrêtez la ventilation
	Avalanche	- Évitez le périmètre - Éloignez-vous des fonds de vallée
	Éruption volcanique	- Abritez-vous dans un bâtiment clos - Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets - Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
	Feu de forêt	- Quittez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur - Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée - Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
	Inondation	- Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau - Réfugiez-vous le plus haut possible - À la maison, coupez eau, gaz, électricité - Reportez ou annulez vos déplacements
	Mouvement de terrain	- Évitez le secteur - Éloignez-vous des fonds de vallée
	Rupture de barrage	- Évitez le périmètre - Éloignez-vous des fonds de vallée
	Séisme	- Sortez des bâtiments endommagés - Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer - Utilisez uniquement les escaliers
	Tempête/ Cyclone	- Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence - Évitez de rester sous un arbre - Fermez les portes, fenêtres et volets - Évitez de sortir durant l'œil du cyclone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

LES NUMÉROS UTILES

À composer en cas d'urgence :

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**

Numéro d'appel d'urgence pour les malentendants : **114**

Coordonnées à compléter :

Mairie : _____
Assurance : _____
Proches : _____
Autres : _____

JE M'IMPLIQUE

- Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
 - Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
 - Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population
 - Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : www.jeveuxaider.gouv.fr
- Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !



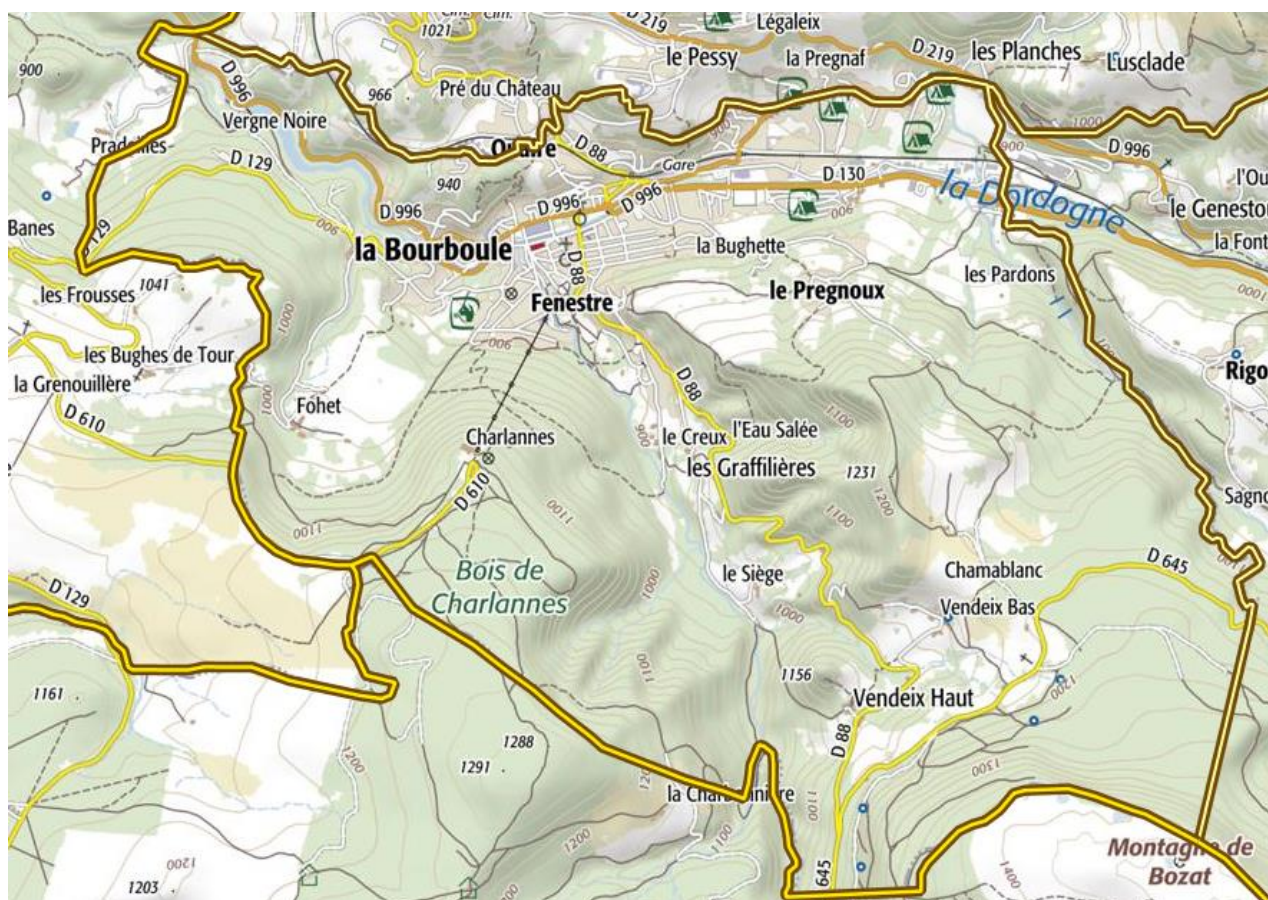


LA BOURBOULE



Document à conserver

COMMUNE DE LA BOURBOULE
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)



TOUJOURS GARDER SON CALME

En cas d'urgence ou d'alerte à donner depuis
un téléphone fixe ou portable
Mairie : 04 73 81 31 00/ astreinte : 06.72.29.73.89



BIEN SE LOCALISER
POUVOIR DECRIRE OÙ ON EST
AUX AUTORITES

**Pour s'informer à la radio lors d'un
sinistre :**

France Inter	100.4
Ici Pays d'Auvergne	94.7
France Info	105.5